

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2010**

*Affiché le 2 décembre 2010*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 17 DU 13 OCTOBRE 2010**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le procès verbal n°17 du 13 octobre 2010.

**1. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (SUITE A LA DEMISSION DE MME MARTINAGE)**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal désigne Madame Edith LALOYEAU comme membre suppléante de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**2. REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS : ANNEE 2011**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la rémunération des trois agents recenseurs nécessaires au recensement 2011, pour un montant de 1591,66 € net chacun.

**3. BUDGET VILLE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°2.

**4. BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1.

**5. CRÉDITS D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2011**

Par 28 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide d'ouvrir pour 2011, les crédits d'investissements suivants :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	200 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles .....	500 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	1 000 000 €
Chapitre 0401 – Rénovation Equipements sportifs .....	200 000 €
Chapitre 0402 – Rénovation Equipements socio culturels.....	500 000 €
Chapitre 0403 – Rénovation Equipements scolaires.....	200 000 €
Chapitre 9703 – Patrimoine historique.....	200 000 €
Chapitre 9706 – Equipements des services .....	200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000 €</b>
Travaux d'assainissement.....	300 000 €
Travaux eau potable .....	100 000 €

**6. SOCIETE VILOGIA : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 6 057 709 euros souscrit par l'ESH VILOGIA auprès de la Caisse des dépôts et consignations, engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt et autorise

Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

#### **7. AVANCES SUR SUBVENTIONS 2011 CCAS - COS – CAISSE DES ECOLES**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise le versement de subventions :

COS	avance de 30 000€
CCAS	avance de 570 000€
Caisse des Ecoles	avance de 100 000€

#### **8. GROUPE SCOLAIRE ZAC DE GUINETTE : QUALIFICATION DE CERTAINS EQUIPEMENTS DURABLES EN VALEUR IMMOBILISEE IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de qualifier expressément les équipements, tant mobilier que matériel spécifiques, de biens meubles présentant un caractère d'investissement conformément à l'article 2 de l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local pris en application de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et dit que les crédits nécessaires au financement de ces dépenses seront inscrits au budget de l'exercice auxquels ils se rapportent.

#### **9. CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE AU TITRE DU CONTRAT DES AIDES COMMUNAUTAIRES : ANNEE 2010**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aides communautaires auprès de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonnes, sollicite le montant maximal des aides mobilisables en 2010 soit 97 633,10 € pour le financement des travaux du groupe scolaire des Hauts Vallons et autorise la signature avec la Communauté de Communes de l'Etampois Sud-Essonnes dudit contrat d'aides communautaires.

#### **10. REALISATION DE BATIMENTS MODULAIRES A USAGE DE VESTIAIRES POUR CANTONNIERS : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec la société TOUAX SOLUTIONS MODULAIRES, Tour Arago, 5 Rue Bellini – 92806 PUTEAUX LA DEFENSE CEDEX.

#### **11. RESTAURATION DES FAÇADES DES BATIMENTS DE LA RUE SAINT MARS (N°15 ET 20) A ETAMPES : AUTORISATION PREALABLE DE SIGNATURE DU MARCHE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal prend acte du lancement d'une procédure adaptée ouverte pour la passation du marché de travaux relatifs à la restauration des façades des bâtiments du 15 et 20 Rue Saint Mars à Etampes, approuve la définition de l'étendue des besoins à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché de travaux tels que définis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à souscrire et signer le marché de travaux, conformément aux dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **12. PRESTATION D'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE STRUCTURE MULTI ACCUEIL SUR LE SITE DE LA ZAC DE GUINETTE : SIGNATURE DU MARCHÉ**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour la prestation d'assurance dommage ouvrage dans le cadre des travaux de construction d'un groupe scolaire et d'une structure multi accueil sur le site de la Zac de Guinette avec le prestataire qui sera retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer tous les documents s'y rapportant ou toute autre procédure qui serait lancée dans le cas où la procédure mise en œuvre ne serait pas fructueuse.

### **13. CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN : SIGNATURE DES AVENANTS 1 ET 2**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'adoption de ces avenants à la convention régionale de renouvellement urbain et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **14. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : CO-FINANCEMENT DE L'ACTION « DES QUARTIERS VERS L'EMPLOI, POUR UNE NOUVELLE MOBILITE » PORTEE PAR LA PLATEFORME MOBILITE SOLIDAIRE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide pour l'exercice 2010, de co-financer cette action à hauteur de 10 000 € et ainsi peser sur un des freins à l'emploi que constitue le manque de mobilité des Etampois qui résident dans les quartiers prioritaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

### **15. ACCUEILS PERISCOLAIRES DE LOISIRS MATERNELS : DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement afin d'obtenir, des subventions au taux le plus élevé possible, et à signer tous les actes afférents.

### **16. CONTRAT DEPARTEMENTAL COMMUNAL : PRESENTATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la signature avec le Département de l'Essonne du Contrat Départemental Communal selon les modalités ainsi décrites, ainsi que le programme définitif du Contrat Départemental Communal composé des opérations suivantes : Rue BAUGIN, Rue EVEZARD et Rue de GEROFOSSE pour un montant total de 2 000 000 € HT, approuve le plan de financement du Contrat Départemental Communal et l'échéancier prévisionnel de réalisation du Contrat Départemental Communal sur une durée de 5 années décrit ci-joint, sollicite l'octroi par le Département de l'Essonne d'une subvention calculée au taux de 58%, s'engage à ne pas démarrer les travaux avant la date d'approbation du Contrat Départemental Communal par la Commission permanente du Conseil Général, et à réaliser les travaux dans un délai de 5 ans conformément à l'échéancier contractuel, s'engage à apposer pendant toute la durée des travaux deux affiches adhésives (120 cm par 80 cm) faisant apparaître le montant en euros et en pourcentage du concours financier et le logo du Département pour toute opération dont le montant est égal ou supérieur à 15 245 € HT, s'engage à mentionner la participation du Conseil général dans toute action de communication relative à ces opérations, dit que la Commune prendra en charge les dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention et à signer le Contrat Départemental Communal avec le Président du Conseil général ou son représentant, en présence du Conseiller général, et tous documents s'y rapportant, précise que les opérations concernées par le présent contrat concernent l'aménagement des voies suivantes : Rue BAUGIN, Rue EVEZARD, Rue de GEROFOSSE et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

### **17. ACQUISITION DE LA PARCELLE SITUEE SECTION BE N°730 EN BORDURE DE LA RUE DE CHAUFFOUR**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section BE n° 730, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> et située en bordure de la rue de Chauffour, pour un montant de 1 500 €, dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition.

### **MOTION CONTRE LE COULOIR AERIEN**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la motion contre le couloir aérien.

**Séance levée à 21 h 15**